



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

| Nombre de membres | | | |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
| 48 | 48 | 34 | 38 |

N° 158/2019

OBJET : Marché de reprise des matériaux issus de la collecte sélective : papier-carton-plastiques-acier-aluminium / Autorisation de signature du contrat de reprise

L'an deux mille dix-neuf et le 1^{er} octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 24 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Gilles COMBES donne procuration à Danielle TENSA, Philippe FOURMENTIN à Nadine BARRE, René MARCHAND à Nathalie LAVAIL-MAZZOLO et Pascal TATIBOUET à Annick MELINAT.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK ; Messieurs Jean DELCASSE, Régis GRANGE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sabine PARACHE ; Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission d'Appels d'Offres rappelle que dans le cadre de l'extension des consignes de tri, une nouvelle consultation a été lancée pour la désignation du prestataire qui aura en charge la reprise des matériaux issus de la collecte sélective en centre de tri (papier-carton complexés (tetra brik), plastiques, l'aluminium, l'acier, le papier-carton mêlé trié (fibreux)).

La CCBA a porté une attention particulière aux exutoires indiqués par les candidats. Ceux de SUEZ se situent en France et en Europe dans un rayon de 1000 kms maximum.

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, le centre de tri se situe chez SUEZ à Carcassonne.

La CAO a attribué le marché de reprise au profit de SUEZ lors de la séance du 27 août 2019.

Dans le cadre de la contractualisation, il est nécessaire de signer le contrat-type de reprise Fédération FNADE. Le Président demande l'autorisation de signer ce contrat.

Considérant cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de reprise

Fait et délibéré à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS